

## **CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE** **Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation**

Je soussigné : ARNAUD REMY,

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur de l'agence de MERIGNAC,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est A 3 & S ayant son siège social à 27 RUE SCALIGER 33000 BORDEAUX et dont le capital social est fixé à MILLE euros, divisé en CENT actions de valeur nominale de DIX euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

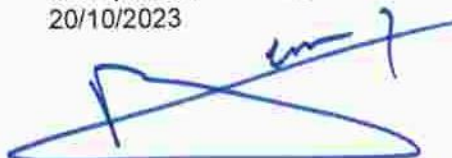
Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par Monsieur MESSEAN, fondateur, et de laquelle il ressort que les CENT actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de DIX euros ont été souscrites et libérées à hauteur de MILLE euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08026887012 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : MILLE euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à MERIGNAC en deux  
exemplaires, Le  
20/10/2023



1. 1. 1.